Parc naturel régional du Pilat

LE CONSEIL ARCHITECTURAL DU PARC DU PILAT

PARTICULIER, CONSTRUCTEUR, AMÉNAGEUR, COLLECTIVITÉ, VOUS AVEZ UN PROJET DE RÉNOVATION OU DE CONSTRUCTION NEUVE !

ÉLU DU PILAT, VOUS PORTEZ UN PROJET DE BÂTIMENT, D'ESPACE PUBLIC, VOUS DEVEZ STATUER SUR UN PROJET DANS VOTRE COMMUNE OU DONNER UNE AUTORISATION

Le Parc du Pilat met à votre disposition :

- **Un Centre de Ressources sur l'Habitat Durable**
  Maison du Parc du Pilat
  à PELUSSIN
  Ouvert du lundi au vendredi
  de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

- **Un conseil architectural gratuit lors des permanences**
  sur rendez-vous
  au 04 74 87 52 01

CENTRE DE RESSOURCE SUR L'HABITAT DURABLE

Dans un ancien moulinage, à la rénovation exemplaire, vous trouverez pour votre projet de rénovation ou contruction neuve, des informations précieuses liées aux spécificités pilatoises.

- Un panel de matériaux bio-sourcés provenant de ressources ou de savoir-faire locaux, des dispositifs bioclimatiques reproductibles chez vous : les isolants adaptés aux maisons traditionnelles, les techniques de construction en bois, le mur-Trombe en façade sud, les brise-soleil, le mur chauffant, le toit végétalisé, les essences locales dans le jardin ... et beaucoup d'autres solutions.
- Des fiches techniques à consulter sur la table tactile pour vous informer en autonomie sur le confort thermique, les systèmes de chauffage,ou sur les spécifités du Pilat en matière d'architecture. Une maquette vous aidera à projeter votre construction sur un terrain en pente à échelle réduite ...
- Vous pourrez aussi prendre rendez-vous pour un conseil gratuit avec les architectes du Parc du Pilat.

CONSEIL ARCHITECTURAL GRATUIT

Deux architectes proposent sur rendez-vous.

- un conseil pour les habitants et les professionnels : Accompagnement dans la définition de leur projet de rénovation ou de construction
- un conseil pour les maires : Accompagnement de projets communaux de bâtiments ou d'espaces publics Analyse technique des projets sur lesquels le Maire doit statuer ou délivrer une autorisation. Cette analyse est basée sur les documents d'urbanisme de la commune et de la capacité des projets à s'intégrer dans leur environnement.

LES PERMANENCES DES ARCHITECTES
(sur rendez-vous au 04 74 87 52 01)

- Condrieu : Le 1er mercredi du mois de 14h à 17h - Bâtiment « Les Eclats »
- Bourg-Argental : Le 3ème mardi du mois de 9h à 12h
- Saint-Genest-Malifaux : Le 3ème mardi du mois - de 14h à 17h - Maison des services
- Pélussin : Le 3ème mercredi du mois de 14h à 17h - Maison du Parc du Pilat - Centre de ressources de l'habitat durable
- Saint-Paul-en-Jarez : Le samedi une fois par mois - de 9h à 12h en mairie - salle du Puits

Septembre 2020

Parc naturel régional du Pilat

Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benaÿ 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/ParcduPilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr

Centre de Ressources sur l'Habitat Durable financé par :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes
fiphfp
GRTgaz
Fondation VEOLIA ENVIRONNEMENT